



FORMATIONS POUR LES RESSOURCES DE TYPE FAMILIALES REPRÉSENTÉES PAR L'ADRAQ 2025-2026

PAR LE CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE –
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE

DOCUMENT RÉVISÉ LE 17 SEPTEMBRE 2025

Québec 

AVANT-PROPOS

L'Établissement et votre association représentative ont à cœur le développement des compétences des ressources de type familial. C'est par le perfectionnement et le développement de nouvelles compétences qu'il sera possible de faciliter votre travail au quotidien, d'assurer des services de qualité et sécuritaires pour les usagers, tout en contribuant au bien-être de ces derniers.

Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS et votre association représentative sont heureux de vous proposer ces offres de formations pour l'année 2025-2026. À noter que de nouvelles offres de formation pourraient s'ajouter en cours d'année. Ce document sera donc mis à jour en continue sur notre page internet *Outils pour les RI-RTF*.

Nous tenons à vous rappeler qu'il est de votre responsabilité de vous assurer d'avoir un niveau de formation à jour, et ce, en conformité avec les obligations du cadre de référence pour les RI-RTF et dans le respect des lois et règlements applicables.

Tel que convenu à votre entente collective, vous pouvez demander un remboursement pour les dépenses reliées aux formations et qui comprennent, notamment, les frais d'inscription, de déplacement ou de remplacement. Pour faire une demande de remboursement, vous devez compléter le formulaire « *Demande de remboursement pour formation – ADREQ et ADRAQ* », disponible dans la section *Formations* sur le site *Outils pour les RI-RTF* à l'adresse suivante : <https://www.santeestrie.qc.ca/soins-services/specialises/hebergement-residence/outils-pour-les-ri-rtf>.

Enfin, si vous avez des questions, vous pouvez vous référer aux différents professionnels de l'établissement impliqués auprès de vous ou à votre association représentative.

Rédaction

Coordination du Service d'hébergement dans la communauté | RI-RTF-RNI

Direction de la Qualité, de l'Éthique, de la Performance et du Partenariat (DQEPP)

TABLE DES MATIÈRES

CADRE DE RÉFÉRENCE RI-RTF	5
RÈGLEMENT SUR LA CLASSIFICATION DES SERVICES OFFERTS PAR UNE RESSOURCE INTERMÉDIAIRE ET DE TYPE FAMILIALE (RI-RTF)	6
GESTION DES RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (GRSI).....	7
RCR ET SECOURISME GÉNÉRAL.....	8
LES ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES (LOI 90).....	11
FORMATION EN HYGIÈNE ET SALUBRITÉ ALIMENTAIRES DU MAPAQ	12
SÉANCE D'INFORMATION : VOLET CONTRAT (NOUVEAU)	14
INSTITUT DE FORMATION EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX (IFSSS).....	15
LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE : COMPRENDRE ET INTERVENIR	15
COMPORTEMENTS D'OPPOSITION CHEZ L'USAGER	15
LE TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME: COMPRENDRE ET INTERVENIR	15
DÉMYSTIFIER LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE DU TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME	15

CADRE DE RÉFÉRENCE RI-RTF

Le Cadre de référence a été publié en avril 2014 et révisé en 2016 afin d'y intégrer les changements apportés par la mise en œuvre de la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales.

Description: La formation permet de se familiariser avec les principaux éléments du Cadre de référence RI-RTF, notamment:

- Les critères généraux déterminés par le ministre.
- La relation entre l'établissement et la ressource.
- La démarche de recrutement et d'évaluation d'un postulant à titre de RI-RTF.
- Les rôles et les responsabilités d'un établissement en ce qui concerne les RI-RTF (incluant le suivi professionnel de l'usager et le contrôle de la qualité des services).
- Les modalités, mécanismes et critères d'accès aux services d'une RI-RTF.
- Les services devant être rendus par une RI-RTF.

Date(s):

- **26 novembre 2025**
 - Horaire : De 9h à 16h (6 heures)
 - Formule : En présentiel

Inscription: Pour information ou inscription, nous contacter aux coordonnées suivantes :

Par courriel : soutienfamilledaccueil.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca

Par téléphone : 819-780-2220, poste 47186

RÈGLEMENT SUR LA CLASSIFICATION DES SERVICES OFFERTS PAR UNE RESSOURCE INTERMÉDIAIRE ET DE TYPE FAMILIALE (RI-RTF)

Dans le cadre du Règlement sur la classification des services offerts par une ressource intermédiaire et de type familial (RI-RTF), issu de la Loi sur les services de santé et des services sociaux (LSSSS), cette formation doit être suivie par les responsables des ressources d'hébergement de type RI-RTF. La formation est disponible via la plateforme FCP-Partenaires.

Description : Cette formation vise une appropriation des diverses modalités d'application du guide d'utilisation de l'Instrument sur la classification des services offerts en RI-RTF.

Durée : 3 heures

Pour qui : RI et RTF

Modalité : En ligne, asynchrone

Lien vers la plateforme : <https://fcp-partenaires.ca/login/index.php>

* À noter que vous devrez vous créer un compte avec une adresse Outlook (comptes Microsoft et partenaires comme Live ou Hotmail) ou Gmail. Pour plus d'information sur la procédure, vous pouvez vous référer au document « Pas à Pas – Connexion à FCP-Partenaires » envoyé par courrier électronique ou contacter l'adjointe administrative de l'équipe Partenariat RI-RTF/IDC au : valerie.bombardier.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca.

GESTION DES RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (GRSI)

L'approche en GRSI repose sur la collaboration entre le responsable de la ressource, le Service de sécurité incendie (SSI) de la municipalité et l'équipe responsable de la GRSI de l'établissement de santé et de services sociaux.

Pour ce faire, l'approche en GRSI comprend l'analyse conjointe des situations à risque, la concertation des acteurs concernés relativement aux interventions adaptées à appliquer à chacune des situations de même qu'un partage d'expertise.

Aucune date de formation n'est planifiée pour le moment. Pour plus d'information sur le sujet, consultez le site web [Outils pour les RI-RTF](#).

RCR ET SECOURISME GÉNÉRAL

La personne physique qui désire accueillir des usagers doit posséder une formation valide d'un organisme reconnu en réanimation cardiorespiratoire et en secourisme général ou s'engage à la suivre dans les délais exigés par l'établissement.

ATTENTION!

L'appellation et la durée peuvent varier selon l'organisme qui dispense la formation. Elle doit toutefois être offerte par un organisme reconnu et le contenu doit mener à une certification en RCR et secourisme général.

PRÉCISIONS

- ❖ La personne physique qui désire accueillir des usagers possèdent une formation à jour d'un organisme reconnu en réanimation cardiorespiratoire et en secourisme général (RCR).
- ❖ La personne physique qui désire accueillir un usager doit garantir la présence constante dans le milieu de vie d'au moins une personne possédant une formation à jour d'un organisme reconnu en réanimation cardiovasculaire et en secourisme général, sauf dans une situation où la personne présente dans le milieu de vie intervient auprès des usagers pour une courte période et de façon occasionnelle.
- ❖ Bien que ce type de formation soit fortement recommandé, ce critère n'est pas obligatoire pour une RTF ayant une limitation d'exercice, qu'elle soit famille d'accueil de proximité ou RTF en milieu autochtone.

(Extrait du cadre de référence RI-RTF, p. 54)

ORGANISMES OFFRANT UNE FORMATION RCR ET EN SECOURISME GÉNÉRAL

ATTENTION!

La formation doit être offerte en présentiel ou en format hybride, et être conforme aux critères du tableau « Description de la formation » à la page suivante. Au besoin, vérifiez auprès de votre intervenant.e qualité.

Il est à noter que cette liste qui suit n'est pas exhaustive et que d'autres organismes peuvent offrir cette formation.

ORGANISME FORMATEUR	NOM DE LA FORMATION	DURÉE	LIEN INTERNET
Académie de secourisme médical	Introduction à la RCR et aux premiers soins pour tous	8 heures	Formation de Secourisme de base (8h) Académie de secourisme médical (asmsecourisme.com)

Ambulance Saint-Jean	Secourisme général RCR, Niveau C & DEA	16 heures	https://sja.ca/fr/formation/secourisme/secourisme-general-intermediaire
Cœur / AVC	Premiers soins d'urgence C	8 heures	https://cpr.heartandstroke.ca/s/article/Course-Emergency-First-Aid-Level-C?language=fr
Croix-Rouge canadienne (Impact Santé+)	Secourisme général et RCR/DEA niveau C	16 heures	https://myrc.redcross.ca/fr/home-course-details/fa-sfa/
Gestion Paramédical	Secourisme général niveau C-DEA-SA	8 heures	https://gestionparamedical.com/pages/secourisme-general-niv-c
RCR Estrie	La 8 hrs	8 heures	https://www.rcrestrie.com/#desc1
Santinel	Secourisme général RCR et DEA – Niveau C	8 heures	https://santinel.com/formation/secourisme-general-rccr-et-dea-niveau-c-8-h/

DESCRIPTION DE LA FORMATION

(Admissible à la formation continue et au perfectionnement des RI-RTF)

Information tirée de la fiche descriptive de la <i>Direction générale des programmes dédiés aux personnes, aux familles et aux communautés / Direction de la qualité des milieux de vie</i> _ Octobre 2019	
Nom de la formation	Réanimation cardiorespiratoire (RCR) et secourisme général
Durée	Variable selon l'organisme formateur Mises à jour en fonction de la durée de validité de l'attestation
Résumé des objectifs	<p>Les formations doivent permettre l'acquisition de compétences reliées à la réanimation cardio-respiratoire et au secourisme général.</p> <p><u>Prenez note</u> que les formations en RCR et secourisme général offertes par les différents organismes reconnus ne portent pas toutes le même titre et ne comprennent pas toutes le même nombre d'heures de formation, toutefois, le contenu de ces formations est sensiblement le même. Il importe cependant de distinguer le « secourisme général » d'autres types de formations en secourisme qui présentent un contenu plus restreint (exemple secourisme d'urgence). De plus, d'autres formations plus complètes contiennent également tous les équivalents (ex.: premiers répondants, infirmière membre de l'OIIQ, etc.).</p> <p><u>Important</u>, pour les ressources inscrites comme employeur auprès de la CNESST, la formation secourisme en milieu de travail est exigée conformément au Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins appliqués par la CNESST.</p>

	<p>Cette formation d'une durée de 16 heures est subventionnée par la CNESST. Nous vous incitons à vous informer concernant vos obligations. Les formations secourisme en milieu de travail ne couvrent pas nécessairement la totalité du contenu des formations en secourisme général notamment en fonction de l'âge et du profil des usagers que vous accueillez. De plus, elles ne sont pas offertes par tous les organismes reconnus pour offrir la formation RCR et secourisme général.</p>
Résumé du contenu	<p><u>Compétences reliées à la réanimation cardio-respiratoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • évaluer adéquatement les fonctions vitales; • connaître les techniques de désobstruction des voies respiratoires, de respiration artificielle ou de massage cardiaque; • savoir appliquer ces techniques. <p><u>Compétences reliées au secourisme général :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • connaître le rôle et les responsabilités d'un secouriste en regard de la législation et de la réglementation en vigueur; • savoir prendre en charge une situation d'urgence; • reconnaître les situations urgentes et assurer les interventions appropriées en attendant l'arrivée des secours, notamment dans les situations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ○ réaction allergique; ○ problèmes reliés à la chaleur ou au froid, tels les coups de chaleur ou l'hypothermie; ○ intoxications; ○ hémorragie et état de choc, incluant prévenir la contamination par le sang; ○ blessures musculo-squelettiques, incluant les prévenir lors de convulsions; ○ blessures aux yeux; ○ plaies diverses d'origine médicale ou traumatique, incluant l'application d'un pansement étanche et compressif; ○ problèmes médicaux tels les douleurs thoraciques, l'hypoglycémie et l'épilepsie.
Organismes ou personnes offrant habituellement la formation	<p>L'organisme offrant la formation doit être un organisme reconnu et délivrer un certificat formel.</p> <p>Exemples d'organismes reconnus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ambulance Saint-Jean; • Fondation des maladies du cœur du Québec; • Croix-Rouge canadienne.

LES ACTIVITÉS DÉLÉGUÉES (LOI 90)

ADMINISTRATION DES MÉDICAMENTS ET SOINS INVASIFS D'ASSISTANCE AUX ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE (LOI 90).

**À moins d'exception, cette formation s'adresse aux résidences d'accueil et ressources intermédiaires destinées à l'adulte. Vous référer à votre professionnel habilité de l'établissement, votre intervenant(e) qualité ou à votre association pour plus d'information.*

La formation en lien avec la loi 90 se donne par le SAE Estrie. Les dates et les lieux sont inscrits sur leur site internet. Voici le lien pour l'inscription aux formations :

<https://sae-estrie.gouv.qc.ca/formation/>

Documents de référence :

- C-26, r. 3.1 - Règlement sur l'exercice des activités décrites aux articles 39.7 et 39.8 du Code des professions.
- Code des professions (chapitre C-26, a. 39.9).
- Règle de soins nationale — Activités de soins confiées à des aides-soignants — Administration des médicaments et soins invasifs d'assistance aux activités de la vie quotidienne (Articles 39.7 et 39.8 du Code des professions).

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le dépliant [Loi 90 – Administration de médicaments et de soins invasifs d'assistance](#) en cliquant sur le lien ou le consultant directement sur le site web Outils pour les RI-RTF.

FORMATION EN HYGIÈNE ET SALUBRITÉ ALIMENTAIRES DU MAPAQ

QUELLES SONT LES RESSOURCES VISÉES PAR LA FORMATION?

Selon le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), cette formation concerne :

- Le responsable d'une installation intermédiaire ou de type familial qui accueille de 4 à 9 personnes inclusivement (visée par l'article 302 ou l'article 310 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux)

Vous devez :

- 1- Désigner une personne à titre de responsable de l'hygiène et de la salubrité alimentaires, laquelle aura suivi au préalable la séance de formation sur l'hygiène et la salubrité alimentaires d'une durée de 3 heures 30 minutes.
- 2- Satisfaire à l'une ou l'autre des exigences suivantes
 - La personne responsable de l'hygiène et de la salubrité alimentaires ou une autre personne ayant suivi la formation sur l'hygiène et la salubrité alimentaires d'une durée de 3 heures 30 minutes est présente sur les lieux en tout temps lorsque des aliments sont préparés ou manipulés;
 - Au moins 10 % du personnel affecté à la préparation d'aliments et au nettoyage du matériel et de l'équipement entrant en contact avec les aliments a suivi la séance de formation sur l'hygiène et la salubrité alimentaires d'une durée de 3 heures 30 minutes (cette option n'impose pas d'assurer en tout temps la présence d'une personne formée sur les lieux).

OU

- Le responsable d'une installation intermédiaire qui accueille plus de 9 personnes (visée par l'article 302 ou l'article 310 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux)

Vous devez :

- 1- Désigner une personne à titre de responsable de l'hygiène et de la salubrité alimentaires et veiller à ce que cette personne soit titulaire d'une attestation de formation de gestionnaire d'établissement alimentaire.
- 2- Satisfaire à l'une ou l'autre des exigences suivantes :
 - Le gestionnaire responsable de l'hygiène et de la salubrité alimentaires ou une personne ayant suivi la formation de manipulateur d'aliments est présent sur les lieux en tout temps lorsque des aliments sont préparés ou manipulés;
 - Au moins 10 % du personnel affecté à la préparation d'aliments et au nettoyage du matériel et de l'équipement entrant en contact avec les aliments possède une attestation de formation de gestionnaire d'établissement alimentaire ou de manipulateur d'aliments (cette option n'impose pas d'assurer en tout temps la présence d'une personne formée sur les lieux).
- 3- Tenir un registre sur les lieux de travail indiquant :

FORMATIONS 2025-2026

- Le nombre de personnes affectées à la préparation des aliments et au nettoyage du matériel et de l'équipement entrant en contact avec les aliments, y compris le gestionnaire responsable de l'hygiène et de la salubrité alimentaires;
- Les noms des employés titulaires d'une attestation de formation de manipulateur d'aliments ou de gestionnaire d'établissement alimentaire.

INFORMATIONS ET INSCRIPTION

Ces informations vous sont fournies à titre indicatif et peuvent être sujettes à changement par le MAPAQ. Pour plus d'information sur vos obligations, les formations et la procédure d'inscription, visitez le site internet du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) au https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Transformation/Qualitedesaliments/Hygienesalubrite/Pages/Hygiene_salubrite.aspx

SÉANCE D'INFORMATION : VOLET CONTRAT (NOUVEAU)

Description : Développer une compréhension approfondie de l'entente spécifique encadrant la relation entre les parties, incluant les principes fondamentaux, les rôles et responsabilités de chacun, ainsi que les exigences administratives telles que les documents mensuels à transmettre et les bases du relevé de paiement.

Durée : 1,5 heure

Pour qui : Les familles et résidences d'accueil du CIUSSSE de l'Estrie – CHUS

Lieu : En visioconférence (Teams)

Inscription : Par courriel à Karine Turgeon Guay à karine.turgeon-guay.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca

Dates :

- Jeudi 23 octobre 2025, de 13h30 à 15h00 (Complet)
- Mardi 28 octobre 2025, de 18H00 à 19H30 (Complet)
- Mercredi 19 novembre 2025, de 13h30 à 15h00
- Mercredi 26 novembre 2025, de 18h00 à 19h30
- Jeudi 11 décembre 2025, de 13h30 à 15h00
- Mercredi 21 janvier 2026, de 13h30 à 15h00
- Jeudi 19 février 2026, de 13h30 à 15h00
- Mercredi 18 mars 2026, de 13h30 à 15h00
- Mercredi 22 avril 2026, de 13h30 à 15h00
- Jeudi 21 mai 2026, de 13h30 à 15h00
- Mercredi 17 juin 2026, de 13h30 à 15h00
- Mercredi 15 juillet 2026, de 13h30 à 15h00

INSTITUT DE FORMATION EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX (IFSSS)

Obtenez des formations **offertes en ligne** et développées par les différents formateurs et formatrices affiliés à l'Institut de Formation en Santé et Services Sociaux.

Les tarifs incluent :

- La formation, l'envoi du lien Zoom et des rappels de formation;
- Le cahier du participant et tout le matériel nécessaire;
- L'envoi du certificat de participation;
- La participation à un café-rencontre 4 à 6 semaines après la formation pour discuter avec les participants de leur application des outils donnés lors de la formation.

FORMATION	DATE	HEURE	LIENS D'ACHAT
La déficience intellectuelle : comprendre et intervenir	Lundi 19 janvier 2026	9h à 12h30	À venir
Comportements d'opposition chez l'usager	Jeudi 12 février 2026	12h à 15h30	À venir
Le trouble du spectre de l'autisme: comprendre et intervenir	Mardi 24 mars 2026	9h à 12h30	À venir
Démystifier la déficience intellectuelle du trouble du spectre de l'autisme	Préenregistré	En tout temps	https://ifsss.ca/produit/volet-social/3-5h-demystifier-la-deficience-intellectuelle-et-le-trouble-du-spectre-de-lautisme/

Procédure pour l'inscription sur le site de l'IFSSS :

- 1) Se rendre sur le site internet de l'IFSSS : <https://ifsss.ca/formations-navigation>
- 2) Choisir le ***volet social***.
- 3) Sélectionner la formation souhaitée : les formations offertes au calendrier sont celles publicisées par l'ADRAQ et inscrites dans le tableau ci-dessus.
- 4) La page de la formation sera affichée. Appuyez sur le bouton **CHAT/DISPONIBILITÉ**.
- 5) Un calendrier va s'afficher. Vous devez vous rendre à la date choisie par l'ADRAQ pour vous inscrire et appuyez sur **INSCRIPTION**.
- 6) La page pour l'inscription et le paiement apparaitra. Suivre les indications pour procéder à votre inscription et au paiement de votre formation.
- 7) Le lien de connexion ainsi que le cahier du participant vous seront transmis 48 heures à l'avance.
- 8) Si vous éprouvez des difficultés à vous inscrire, vous pouvez écrire à l'adresse suivante : formateurs@ifsss.ca ou contacter Valérie D'Aoust au ou au 450-595-2004, p.504.

FORMATIONS 2025-2026

Procédure inscription pour la formation en ligne – format préenregistré

- 1) Se rendre sur le site web de l'Institut de formation en santé et services sociaux au lien suivant : <https://ifsss.ca/produit/volet-social/3-5h-demystifier-la-deficience-intellectuelle-et-le-trouble-du-spectre-de-lautisme/>
- 2) Ajouter au panier la formation et procéder au paiement.
- 3) Vous allez recevoir une confirmation d'achat et les consignes pour vous connecter et accéder à votre formation dans les 72 heures suite à votre achat. Vous avez 4 mois pour la compléter à votre rythme.

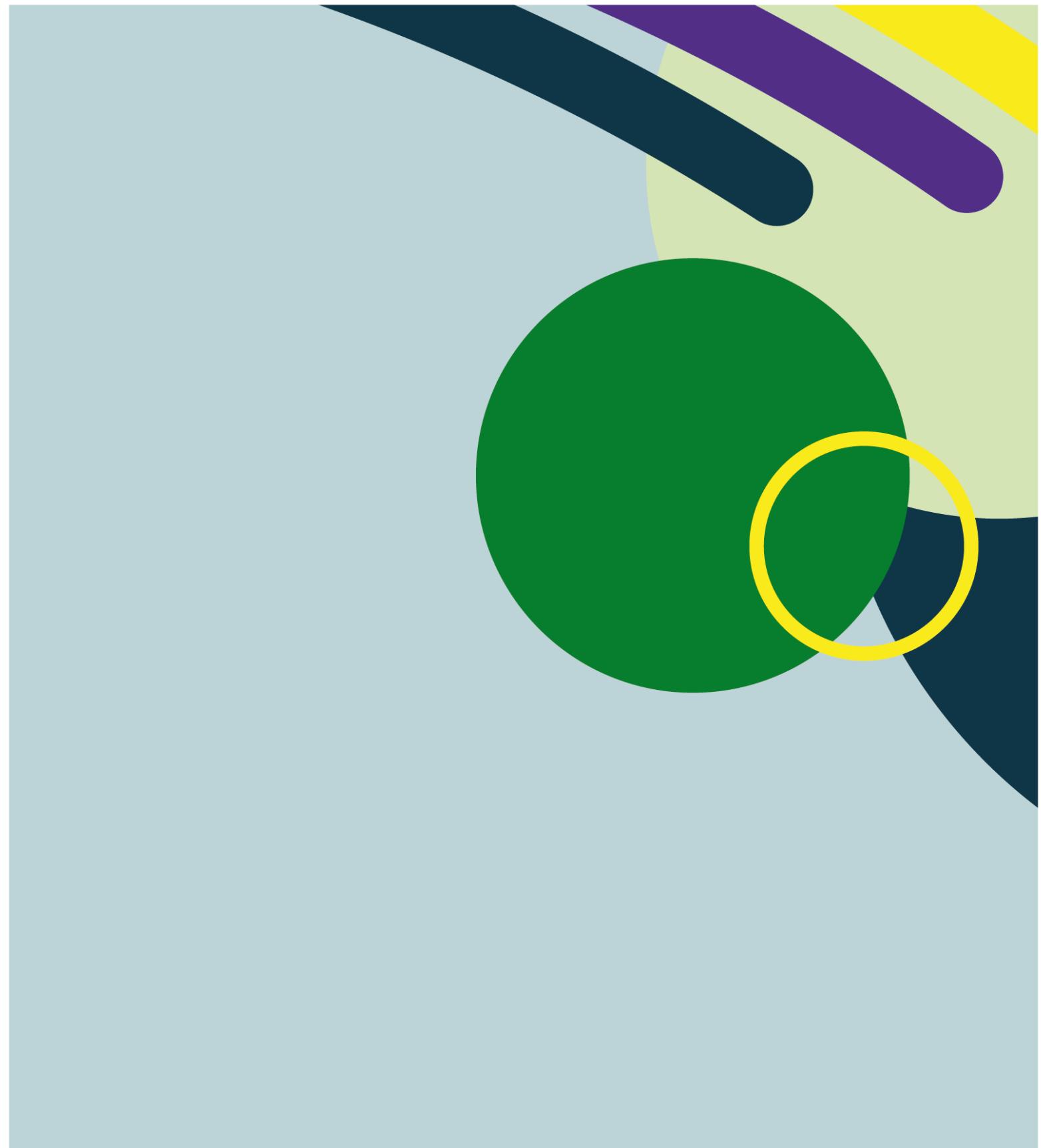
Si vous éprouvez des difficultés d'inscriptions ou de connexions, vous pouvez communiquer avec l'IFSSS à l'adresse courriel suivante : formationsenligne@ifsss.ca

Politique d'annulation :

- Annulation 11 jours et plus avant la formation : 100 % des frais d'inscription remboursés.
- Annulation de 6 à 10 jours avant la formation : 50 % des frais d'inscription remboursés.
- Annulation de 5 jours et moins avant la formation : Aucun remboursement.

Les annulations et les reports doivent se faire par écrit par courrier électronique à formateurs@ifsss.ca

Pour les formations en présentiel ou en virtuel, IFSSS se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre de participants minimum n'est pas atteint. Advenant un tel cas, il vous sera offert de déplacer votre inscription à la prochaine date disponible ou un remboursement complet.



*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Estrie – Centre
hospitalier universitaire
de Sherbrooke*

Québec 